

## A t-on le droit de cumuler 2 travail a mi-temps

Par snaketartare, le 13/03/2009 à 19:54

Bonjour, j'ai obtenu un cdd a mi temps et j'aurais souhaité le completer par un autre travail a mi temps.

Suis en norme avec la loi si je le fait ?

Merci.

Par Visiteur, le 13/03/2009 à 20:35

Bonsoir,

oui vous pouvez cumuler 2 mi temps (travail maximun 44 h par semaine)

## Par julius, le 14/03/2009 à 08:50

C'est la possibilité que donne le contrat à temps partiel.

Cependant, rester vigilant du fait que votre employeur 1 peut demander à vous faire faire des heures complémentaires, qui risque de se chevaucher sur l'employeur 2.

Contactez votre employeur 1 , lorsque vous serez susceptible de trouver un deuxième contrat , et faite acter par celui-ci qu'il ne sera pas en mesure de vous demander des heures

complémentaires sur certaines périodes de chevauchement.

Cela vous évitera de serieux problèmes organisationnels

## Par snaketartare, le 14/03/2009 à 16:47

Merci pour vos réponses, du coup je pense que je devrais dépasser les 35 heures, il y a t-il des "primes" versé par l'état pour ses heures supplémentaires ? J'en doute mais on ne sais jamais :-)

## Par Visiteur, le 14/03/2009 à 17:46

re

et bé non.... seul inconvénient des temps partiels... vous avez droit aux heures complémentaires mais sans majoration.....